

1, 2, 3 Colibris



Un environnement écologique, chaleureux et accueillant...

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Valeurs et fonctionnement de l'école 1, 2, 3 Colibris

École vivante, école du vivant

L'école 1, 2, 3 Colibris est née de la volonté de replacer les besoins de l'enfant au cœur de son expérience de l'école et de s'appuyer sur la force naturelle qui la ou le pousse à grandir, explorer, chercher à comprendre. Elle s'appuie donc sur les pédagogies actives pour lesquelles l'enfant est acteur de ses apprentissages, respectueux de lui-même, des autres et du vivant. Elle se compose de deux classes multi-âge : la classe des 3-6 ans et la classe des 6-11 ans.

L'école 1, 2, 3 Colibris est également le fruit de notre réflexion sur le monde : le défi écologique impose une posture où chacun d'entre nous est porteur d'espoir et de créativité pour se réinventer. Aussi, l'exemplarité est une nécessité. Le bâtiment est passif en énergie et l'école dispose d'un terrain de 3 hectares, écrin de biodiversité. Le projet pédagogique est tourné vers la nature. Le contact avec la nature, dont nous faisons partie, est quotidien pour les enfants, la réduction de l'empreinte écologique de l'école toujours repensée par et avec eux.

École dehors et liberté de mouvement

De ce fait, l'école 1, 2, 3 Colibris privilégie la pédagogie par la nature. Les enfants sortent souvent et disposent d'une certaine liberté de mouvement et d'expérimentation en milieu naturel, sur le terrain de l'école. Ils devront bénéficier en tout temps d'un équipement adapté laissé à l'école : bottes, manteau et pantalon de pluie, lunettes de soleil.

Enfin, nous souhaitons que la circulation des enfants soit facilitée dans le bâtiment et l'espace de récréation, selon un cadre co-construit avec les enfants.

Lien école-famille

Parce que l'école se veut un lieu ouvert entre l'école et la famille ainsi qu'un lieu de partage, les parents sont les bienvenus à l'école 1, 2, 3 Colibris. Ils sont invités, s'ils le souhaitent, à animer ou participer à des ateliers, proposer des projets et s'engager dans la vie de l'école. Cet engagement n'est aucunement une obligation.

Journée type

Les jours d'école sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le matin, l'accueil en classe se fait de 8h45 à 9h, pour la sortie, de 16h15 à 16h30.

Le service périscolaire accueille les enfants le matin dès 8h15 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h30. Les inscriptions se font au minimum le mercredi de la semaine précédente.

Frais de scolarité

1, 2, 3 Colibris est une école hors contrat, ce qui signifie que pendant 5 ans (au moins), elle ne bénéficie d'aucune aide de l'État. Ses revenus reposent donc uniquement sur les cotisations des familles et le mécénat.

Les tarifs 2022 sont :

- 380€/mois sur 10 mois (possibilité d'une facilité de paiement sur 12 mois).
- Frais de dossier de 100€/an, par enfant.
- Adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibris de 50 €/an, par famille.

En cas de désistement avant l'arrivée prévue de l'enfant, les frais d'admission (1ère mensualité, frais de dossier et adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibris) sont dus, afin d'éviter le déséquilibre financier de l'école.

En cas de départ en cours d'année, un préavis de 2 mois est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction. En l'absence de préavis, la caution sera encaissée.

Cantine et périscolaire

Le repas du midi est assuré par un prestataire externe qui propose une cuisine en partie biologique, à majorité locale, en provenance de pêche gérée, etc. Le prix est de 3,90 € / repas. A la demande des parents, un panier repas peut être apporté par l'enfant sans frais. Ce panier repas ne pourra être ni réfrigéré ni réchauffé par l'école.

Un service de périscolaire-garderie est proposé le matin de 8h15 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h30, au tarif de 2,40€/heure, divisible par ¼ d'heure. Il sera facturé tous les mois, en même temps que la scolarité.

Association de parents d'élèves

Partenaire incontournable de l'école, l'association de parents d'élèves est engagée dans la vie de l'école et partie prenante du projet. À 1, 2, 3 Colibris, il n'y a toutefois pas d'heures de "participation à la vie de l'école" imposées.

Absences et assiduité scolaire

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école et une arrivée sereine, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'accueil le matin et le soir dans l'intérêt de tou.te.s. Après la classe, en l'absence d'un parent ou adulte responsable de l'enfant, les enfants seront pris en charge par le périscolaire à partir de 16h30, et facturés en conséquence.

L'absence prévue d'un enfant doit impérativement être signalée à l'enseignante ou à la directrice par mail au plus tard la veille de celle-ci. Dans le cas d'une absence imprévue, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents par téléphone ou par mail.

Les RDV médicaux et autres sont à organiser de préférence en dehors des temps scolaires, à défaut, les enseignantes doivent être prévenues au plus vite. Les absences pour convenances personnelles ne sont pas cautionnées l'assiduité des élèves étant une condition pour l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Inscription, radiation et départ

Inscription

La demande d'inscription à l'école *1, 2, 3 Colibris* est effective après remise du dossier dûment rempli et suite à la rencontre entre la famille et l'équipe pédagogique, laquelle est obligatoire.

Afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant, les parents veilleront à remplir le dossier d'inscription avec des informations précises et exactes. Le premier critère d'admission à l'école *1, 2, 3 Colibris* est l'adhésion complète des parents ou représentant.e.s légaux au projet pédagogique ainsi qu'au règlement intérieur, tous deux présents sur le site internet de l'école.

Suite à la rencontre avec les parents, l'équipe pédagogique validera ou non l'inscription définitive du ou des enfants. Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée. Une fois la demande d'inscription validée, les parents devront s'acquitter du paiement de la première mensualité des frais de scolarité (correspondant au mois d'arrivée effectif de l'enfant), et de l'adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibris. Ceci finalise l'inscription.

Désistement, radiation, départ

En cas de désistement avant l'arrivée prévue de l'enfant, les frais d'admission (la première mensualité et l'adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibris) sont dus afin d'éviter le déséquilibre financier de l'école.

En cas de départ en cours d'année, un préavis de 2 mois est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction. Tout mois entamé est entièrement dû à l'école afin d'éviter le déséquilibre financier de l'école. En l'absence de préavis, la caution est encaissée.

Après une période de scolarisation dans notre établissement, si l'enfant devait changer d'établissement, la famille informe au plus tôt l'équipe pédagogique, de préférence 3 mois à l'avance, afin de préparer l'enfant à cette transition et faciliter son adaptation future.

Hygiène

Hygiène

Il est important que chaque enfant de la classe des 3-6 ans apporte à l'école une tenue de rechange complète (chaussettes, sous vêtement, pantalon, haut, pull). Les enfants sont admis à partir du moment où la propreté est acquise.

Pour l'ensemble des enfants, il est demandé aux parents ou représentants légaux de fournir à l'école des chaussons ou chaussettes antidérapantes pour la classe, ainsi qu'une gourde marquée au nom de l'enfant. Les enfants retirent leurs chaussures à l'entrée en classe et veillent à la propreté et au rangement des lieux.

L'école de la nature suppose des sorties hors les murs régulières et en toute saison. Il est nécessaire de fournir à l'école l'équipement nécessaire à ces sorties : bottes, manteau et pantalon de pluie, couvre-chef et lunettes de soleil. Les parents renouvellent le matériel en temps voulu, celui-ci restant à l'école.

Poux

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avvertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation.

Sieste

Un temps de sieste est prévu pour les enfants qui en éprouvent le besoin. Prévoir un drap housse et une couverture marqués au nom de l'enfant.

Assurance et santé

Maladie, risque épidémique

La photocopie du carnet des vaccinations doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour. En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale sera demandé. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli à l'école.

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous rappelons également que l'équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur (sauf Projet d'Accueil Individualisé). Nous ne pourrions diminuer les frais de scolarité pour cause d'absence.

En cas de retour du risque pandémique, l'école 1, 2, 3 Colibris s'engage à suivre les circulaires gouvernementales et assurer la continuité pédagogique.

Accidents

En cas d'accident l'équipe fera appel aux sapeurs-pompiers ou au SAMU. Elle prendra toutes les mesures nécessaires et s'engagera à prévenir les parents dans les meilleurs délais. Une autorisation d'hospitalisation est remplie, lors de l'inscription, pour faire face à toute éventualité.

Premiers secours

L'école dispose d'une armoire à pharmacie à l'école et d'un kit premier secours pour les sorties. L'équipe est formée aux gestes de premiers secours (PSC1).

Les premiers secours sont administrés selon les obligations imposées par l'Éducation Nationale.

- Aucun antalgique ne sera délivré.
- En cas d'écorchure : désinfection de la plaie à l'eau et au savon
- En cas de brûlure : maintien sous l'eau fraîche
- En cas de coup ou bleu : pose d'une poche de glace
- Un traitement peut être administré uniquement en cas de mise en place d'un PAI

Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits à l'école :

- les écharpes,
- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc.),
- les armes ou les jouets imitant les armes
- les jeux de guerres et/ou de combat

Sont également interdits à l'école : les sucettes, bonbons, jeux électroniques et objets de valeur.

Assurances

Les parents ont l'obligation de souscrire à une assurance scolaire pour l'enfant couvrant les activités scolaires obligatoires et facultatives (sorties pédagogiques dépassant le temps scolaire, classe de découverte...) et les activités périscolaires. Une attestation sera demandée à l'inscription. Les enfants ne seront pas admis en classe sans attestation d'assurance.

Tout matériel détérioré ou cassé par l'élève devra être remplacé aux frais de la famille.